

Spécialité

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE GÉOPOLITIQUE et SCIENCES POLITIQUES

**NOUVEAUX
PROGRAMMES** !

**OBJECTIF
MENTION
TRÈS BIEN**

PREMIÈRE

- + de cours
- + de méthode
- + d'exercices corrigés

ellipses

SPÉCIALITÉ
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE
GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES



**OBJECTIF
MENTION
TRÈS BIEN**

PREMIÈRE

Stéphane Descazeaux



Collection « Objectif Mention Très Bien »

Retrouvez les titres de la collection
et des extraits des livres sur <http://www.editions-ellipses.fr>



ISBN 9782340-031012
©Ellipses Édition Marketing S.A., 2019
32, rue Bargue 75740 Paris cedex 15



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2° et 3°a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Sommaire

Thème 1.	Comprendre un régime politique : la démocratie	
Chapitre 1	Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie représentative	7
Chapitre 2	Avancées et reculs des démocraties	23
Chapitre 3	L'Union européenne et la démocratie	43
Thème 2.	Les dynamiques des puissances internationales	
Chapitre 1	Essor et déclin des puissances : un regard historique.....	57
Chapitre 2	Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique	75
Chapitre 3	La puissance des États-Unis aujourd'hui.....	93
Thème 3.	Les divisions politiques du monde : les frontières	
Chapitre 1	Tracer les frontières, une approche géopolitique.....	111
Chapitre 2	Les frontières en débat	127
Chapitre 3	Les frontières internes et externes de l'Union européenne	143
Thème 4.	S'informer : un regard critique sur les sources et les modes de communication	
Chapitre 1	Les grandes révolutions techniques de l'information	163
Chapitre 2	Liberté ou contrôle de l'information : un débat politique fondamental.....	179
Chapitre 3	L'information à l'heure d'Internet	197
Thème 5.	Les relations entre États et religions	
Chapitre 1	Les liens historiques traditionnels entre le pouvoir politique et la religion	211
Chapitre 2	États et religions : une inégale sécularisation	227
Chapitre 3	État et religions en Inde	241

Thème 1.

**Comprendre
un régime politique :
la démocratie**

**Penser la démocratie :
démocratie directe
et démocratie
représentative**



Je révise et je me perfectionne

Structure de la leçon

I. Être citoyen dans la démocratie athénienne au V^e siècle

- A. La mise en place progressive de la démocratie : les réformes de Solon et de Clisthène
- B. Le fonctionnement de la démocratie directe
- C. Une démocratie limitée

II. Démocratie directe ou démocratie représentative : l'exemple de Benjamin Constant

- A. Un changement de conception de la liberté politique
- B. L'avènement de la démocratie représentative



Les grands repères fondamentaux

- – 594 : Réformes de Solon notamment la division des citoyens en 4 classes (pentacosiomédimnes, hippeis, zeugites et thètes)
- – 508 : Réformes de Clisthène qui posent les fondements de la démocratie athénienne
- – 480 : Victoire des rameurs athéniens contre les Perses à Salamine
- – 451 : Réforme de Périclès qui durcit les conditions d'accès à la citoyenneté athénienne
- – 461 : Réformes d'Ephialtes enlevant à l'Aréopage une grande partie de ses prérogatives judiciaires
- 461 – 431 av. J.-C. : Périclès, stratège d'Athènes
- – 404 : Installation d'un régime oligarchique à Athènes
- – 323 : Fin de l'indépendance de la cité athénienne
- 1767-1830 : Dates de Benjamin Constant
- 1814 : *De l'Esprit de conquête et de l'usurpation* de Benjamin Constant
- 1815 : Parution de *Principes politiques applicables à tous les gouvernements représentatifs* de Benjamin Constant
- 1819 : Discours de Benjamin Constant intitulé « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes »



Principales notions à maîtriser

- **Archonte** : Principal magistrat dans les cités grecques. À Athènes, dix archontes s'occupent des affaires politiques, religieuses et militaires
- **Dème** : circonscription de base de la citoyenneté athénienne
- **Démocratie directe** : Forme de démocratie dans laquelle les décisions sont prises directement par les citoyens sans passer par des représentants. On l'oppose souvent à la démocratie représentative
- **Démocratie représentative** : Forme de démocratie dans laquelle les citoyens délèguent par le vote leur pouvoir de décision (souveraineté)
- **Despotisme** : Forme de gouvernement dans lequel un homme règne seul et gouverne de manière arbitraire
- **Ecclésia** : Assemblée des citoyens d'Athènes
- **Isegoria** : Ce terme désigne l'égalité des citoyens athéniens dans leur temps de parole à l'Ecclésia. Celui-ci est mesuré par une clepsydre
- **Isonomie** : Ce terme désigne l'égalité des citoyens devant la loi
- **Misthos** : Indemnité journalière versée à partir de Périclès aux citoyens les plus pauvres en dédommagement de leur présence à l'Ecclésia
- **Ostracisme** : Vote à l'Ecclésia portant sur le bannissement d'un citoyen jugé dangereux pour la démocratie
- **Stratège** : À Athènes, ce terme désigne un magistrat chargé des affaires militaires. Dans ce domaine, les stratèges supplantent peu à peu les archontes
- **Thète** : **Quatrième classe censitaire à Athènes** : les thètes, rameurs dans les trières, sont les citoyens pauvres

Introduction

Le mot « démocratie » peut prendre plusieurs sens et relève de réalités différentes selon les époques. Au VI^e siècle av. J.-C., les Athéniens ont inventé la démocratie à la fois la forme du régime et le mot (plus tardif). Au sens grec du terme, la démocratie désigne le fait que le pouvoir de décision politique (la souveraineté) revient au demos (l'ensemble des citoyens) assemblé. Dans le contexte de la cité-État athénienne, la démocratie était directe : le vote se faisait le plus souvent à main levée et chaque citoyen disposait d'une parcelle égale de pouvoir. Pour autant, il s'agit d'une démocratie limitée et les exclus sont nombreux. Partant du principe grec, la démocratie n'a cessé de faire l'objet des réflexions successives. Le passage aux États-nations surtout à partir de la fin du XVIII^e siècle a modifié l'échelle de la démocratie. Les peuples européens revendiquent un rôle grandissant dans la destinée de l'État. Dans le cadre des

monarchies constitutionnelles du XIX^e siècle (Angleterre, France...), la réflexion de certains philosophes, tels que Benjamin Constant, se concentre sur l'avènement de la démocratie représentative qui semble seule à même de permettre à un nombre grandissant d'électeurs de participer de la souveraineté de la nation.

Conseil

Comme souvent dans ce programme de spécialité, les exemples développés sont issus de contextes très différents. Le cours qui suit prend en compte cette contrainte en vous rappelant le contexte. Mais, si les lacunes sont vraiment très importantes, vous devrez faire l'effort d'une recherche sur la période concernée.

Problématique

Comment la pratique démocratique s'enrichit-elle par les réflexions successives sur ses modalités et par les débats entre démocratie directe et démocratie représentative ?

I. Être citoyen dans la démocratie athénienne au V^e siècle

A. La mise en place progressive de la démocratie athénienne : les réformes de Solon et de Cléthène

Dès le VI^e siècle, les hommes politiques les plus en vue d'Athènes, cité-État dont le territoire correspond à la péninsule de l'Attique, s'interrogent sur le système politique en vigueur et procèdent à une série de transformations : c'est le cas de réformateurs tels que Dracon ou Solon. Si le premier est mal connu, les réformes du second apportent les premiers fondements démocratiques. Archonte en - 594, Solon doit faire face à de très vives tensions sociales : les Eupatrides (l'aristocratie terrienne) ont capté depuis longtemps l'essentiel du pouvoir, les autres citoyens (paysans pauvres, commerçants enrichis...) réclamant de participer davantage à la prise de décision. Solon supprime alors l'esclavage pour dette et abolit les distinctions antérieures en créant quatre nouvelles classes de citoyens : les pentacosiomédimnes, les hippeis, les zeugites et les thètes.



À la chute du dernier tyran d'Athènes, Clisthène, un aristocrate appartenant à la famille des Alcéméonides, une des plus glorieuses familles d'Athènes, va doter la cité d'une organisation civique totalement nouvelle au point que certains historiens ont parlé de « révolution clisthénienne ». Par plusieurs réformes dans les années 508-507, le réformateur supprime la structure clanique traditionnelle que connaissait Athènes depuis le VIII^e siècle au moins et redéfinit l'espace civique. Il redécoupe ainsi le territoire de l'Attique (celui de la cité-État d'Athènes) en dix tribus pour remplacer les quatre tribus ioniennes préexistantes. Pour assurer la cohésion territoriale de l'Attique et ainsi mêler les intérêts particuliers des citoyens, le territoire des tribus comprend trois parties (appelées les trittyes) situées sur la côte, dans la ville et la dernière, dans l'intérieur. Chaque trittye se subdivise elle-même en dèmes. Il s'agit de circonscriptions de dimensions modestes (partie de villages moyens, petit village ou quartier de la ville d'Athènes) dans lesquels chaque citoyen doit être inscrit et qui forment désormais la circonscription politique de base. Dans le même temps, afin de consolider cette nouvelle organisation civique, Clisthène fait entrer dans le corps des citoyens des milliers de non-citoyens, essentiellement des enfants issus d'unions illégitimes mais aussi des étrangers (métèques) ou des esclaves.

Au niveau politique, il crée le conseil de la Boulè. Cette assemblée qui regroupe 500 citoyens (appelés les bouleutes), 50 par tribus, a pour charge de préparer les séances de l'assemblée des citoyens, l'Ecclésia, et d'en rédiger les décrets. Si le mot « démocratie » n'apparaît pas à cette époque, les réformes clisthéniennes transfèrent l'essentiel des pouvoirs de décision au demos dont le rôle est consolidé par la création de la Boulè et dont l'unité est assurée par le système des tribus, ce qui fait dire à Aristote que Clisthène « donna le pouvoir à tout le peuple » (*La Politique*, livre III).



Focus sur Les mots et la chose

Dans son *Dictionnaire de civilisation grecque*, Claude Mossé précise que « le mot démocratie est apparu assez tard dans le vocabulaire politique grec. Hérodote, dans le célèbre dialogue perse, au livre III des *Histoires*, parle d'isonomie à propos du régime où le peuple est souverain. Mais dans les *Suppliantes* d'Eschyle, représentées vers 468 avant J.-C., se trouvent pour la première fois accolés les deux mots qui ont formé le terme démocratie, à savoir *demos*, le peuple et *kratos*, le pouvoir, pour évoquer la décision prise dans la pièce par le peuple d'Argos d'accueillir les Danaïdes venues demander asile. À la fin du V^e siècle, avec Thucydide et Andocide, le terme devient d'usage courant pour désigner le régime athénien. Mais si le mot lui-même n'est apparu que tardivement, la chose, elle, est en place depuis le début du V^e siècle [...] ».

Les réformes d'Ephialtes en 461 enlèvent une grande partie des prérogatives judiciaires au conseil aristocratique de l'Aréopage qui ne conserve que les jugements pour les causes criminelles les plus graves. Ces attributions sont transférées à l'Ecclésia.

B. Le fonctionnement de la démocratie directe

Si l'historiographie traditionnelle a propagé l'image de citoyens oisifs, vivant des travaux des esclaves, les travaux historiques plus récents ont largement remis en cause cette vision. La plupart des citoyens sont des artisans, boutiquiers ou paysans.

L'Ecclésia se situe au cœur du système démocratique. Cette assemblée regroupe l'ensemble des citoyens. Au V^e siècle, elle se réunit dix fois par an (40 fois au IV^e siècle) et symbolise le pouvoir démocratique par excellence. Les prises de parole sont ritualisées pour permettre à qui le souhaite de s'exprimer afin de proposer ou d'amender une décision qui est ensuite votée à main levée. Ainsi, les citoyens disposent d'une parfaite égalité de temps de parole (*isegoria*). Les décisions votées par l'Assemblée concernent tous les aspects de la vie de la cité : la paix, la guerre, l'emploi des revenus publics,... L'Ecclésia peut également se prononcer sur un vote d'ostracisme, portant sur le bannissement d'un citoyen jugé dangereux pour la démocratie. Cette assemblée se réunit d'abord sur l'agora puis au début du V^e siècle sur la colline de la Pnyx, plusieurs fois remaniée au cours de la période et qui peut accueillir 6 000 citoyens. Ce nombre semble être le quorum à atteindre pour pouvoir prendre des décisions d'importance (notamment les ostracismes). Il est douteux que tous les citoyens athéniens puissent participer aux réunions de l'Ecclésia notamment ceux des demeures éloignées. Pour autant, l'instauration de la *misthophorie* par Périclès, c'est-à-dire le paiement d'une indemnité journalière appelée le *misthos*, permet aux citoyens les plus pauvres d'assister plus souvent aux séances. En effet, depuis la victoire navale de Salamine contre les Perses en - 480, les citoyens les plus pauvres, majoritairement rameurs (*thètes*) dans les trières, ont un rôle politique accru dans la cité.

À Athènes, la démocratie s'incarne dans différentes institutions ou magistratures. D'une manière générale, la désignation des citoyens s'effectue par le tirage au sort qui répond à la fois à des impératifs religieux (le sort est le domaine des dieux) mais aussi à des contingences politiques puisque cette pratique marque, au niveau politique, l'égalité entre les citoyens. Par ailleurs, les citoyens sont égaux devant la loi (*l'isonomie*). Outre l'Ecclésia, deux autres assemblées ont un rôle important à Athènes. Le conseil de la Boulè est composé de 500 citoyens tirés au sort et a pour fonction de préparer les lois votées ensuite par l'Ecclésia et d'en rédiger les décrets. L'Héliée est le tribunal d'Athènes composé de 6 000 citoyens.



De même, les magistratures permettent en théorie à tout citoyen de participer activement à l'application des décisions politiques. Celles-ci sont encadrées par des procédures qui ont pour but d'éviter le retour de la tyrannie qui est toujours la crainte des Athéniens au V^e siècle. Ainsi, la plupart des magistratures athéniennes sont tirées au sort, elles sont toujours collégiales c'est-à-dire que la responsabilité est partagée entre plusieurs magistrats, elles sont annuelles et elles donnent lieu à la fin du mandat à un vote devant l'Ecclésià portant sur le bilan des magistrats. Parmi les magistratures athéniennes, celle de stratège occupe une place particulière. Il s'agit de dix magistrats désignés chaque année non par tirage au sort mais par élection à l'Ecclésià et qui ont en charge l'armée et la défense de la cité. Périclès est élu stratège 29 fois entre 461 et 431 av. J.-C. au point que le V^e siècle athénien a pu être qualifié de « siècle de Périclès » car sa mandature correspond à l'apogée d'Athènes.

C. Une démocratie limitée

1. Les exclus de la démocratie athénienne

Dans la cité athénienne, l'égalité entre les citoyens ne peut se concevoir que dans le champ politique puisque l'organisation sociale est, elle, profondément inégalitaire. Il faut distinguer les citoyens des non-citoyens. Les citoyens sont au nombre d'environ 30 à 40 000 au cours du V^e siècle : ils ne représentent donc qu'environ 10 à 15 % du total des habitants de la cité d'Athènes durant la période. Depuis la réforme de Périclès en - 451, les conditions d'accès à la citoyenneté se sont nettement durcies puisqu'est citoyen un garçon né d'un père citoyen et d'une mère elle-même fille de citoyen. Le corps civique trouve sa cohésion dans des pratiques communes (l'éphébie, la participation aux fêtes religieuses, la pratique de la guerre comme hoplite ou comme rameur dans les trières).

Les non-citoyens sont exclus de ces activités. Si les femmes sont parfois associées à la vie religieuse de la cité notamment par la présence dans les grandes fêtes (Panathénées), elles sont considérées au niveau juridique comme des mineures passant de la tutelle du père à la tutelle du mari à leur mariage. À partir de la réforme de Périclès en - 451, elles contribuent à transmettre la citoyenneté politique mais ne participent en aucun cas aux activités démocratiques de la cité. Au V^e siècle, Athènes, ville en pleine prospérité, accueille de très nombreux étrangers (les métèques). Les étrangers sont obligatoirement enregistrés dans un *dème* et payent une taxe spéciale. Pour les étrangers, l'accès à la citoyenneté demeure une procédure exceptionnelle qui doit faire l'objet d'un vote à l'Ecclésià.

Le statut des esclaves, nombreux à Athènes (environ 130 000 esclaves sur toute la période) comme dans toutes les sociétés antiques, ne leur permet pas non plus de participer à la vie politique athénienne.

2. Une démocratie critiquée et menacée

Durant les V^e et IV^e siècles, la démocratie athénienne est traversée par de multiples tensions qui questionnent son bien-fondé. Certains auteurs soulignent ainsi qu'une partie de la prospérité d'Athènes et donc de la réussite de la démocratie est fondée sur la politique hégémonique d'Athènes en Mer Égée improprement appelée l'impérialisme athénien : Athènes finance par exemple ses plus beaux monuments par le Trésor de la ligue de Délos (association de défense dominée par Athènes qui assure la sécurité des cités grecques égéennes contre la menace perse). De plus, la pratique de la démocratie directe n'a pas effacé les inégalités sociales entre les citoyens ce qui affecte leur capacité d'action. Les auteurs anciens ne sont pas d'accord sur le constat. Certains considèrent que les riches phagocytent les magistratures prestigieuses du fait de leurs revenus tandis que d'autres, comme le Vieil Oligarque (appelé aussi le pseudo-Xénophon), fustigent au contraire le poids croissant pris par les citoyens les plus pauvres depuis les guerres médiques.

Le fonctionnement interne de la démocratie est aussi mis en question car si l'iségoria est la règle, celui qui pratique le bel art oratoire a l'ascendant à l'Assemblée : c'est ce que dénoncent en tout cas les comédies d'Aristophane. L'auteur montre un peuple manipulé par les belles paroles, ce qui ouvre la voie aux accusations d'incompétence et de corruption.

Toutes ces critiques prètent le flanc aux tentatives de déstabilisation de la démocratie. La pratique de l'ostracisme, même limitée, montre la crainte des Athéniens d'un renversement du régime démocratique. Une partie des citoyens prônent par exemple la mise en place d'une oligarchie, où les bien-nés, donc les plus instruits, détiendraient l'essentiel du pouvoir. En - 404, Sparte, cité vainqueur de la Guerre du Péloponnèse au détriment d'Athènes, impose la mise en place d'un régime oligarchique. Si celui-ci est renversé l'année suivante, la démocratie ne résiste pas à la chute de la cité devant les armées macédoniennes de Philippe en - 323.



II. Démocratie directe ou démocratie représentative : l'exemple de Benjamin Constant

A. Un changement de conception de la liberté

Benjamin Constant est né à Lausanne (Suisse) en 1767. Il entre en politique précocement sous la Révolution française. Ce penseur libéral a souvent été raillé en son temps pour ses revirements politiques. Ainsi, malgré les dérives de ce régime, il adhère au Directoire (1795-1799) qu'il défend contre ses nombreux détracteurs puis, député au Tribunal, il s'oppose au régime napoléonien. À la Restauration en 1814, il soutient le retour de Louis XVIII et la monarchie constitutionnelle avant d'apporter un bref appui à Napoléon lors des Cent-Jours. Ces changements successifs ne doivent pas masquer le fait qu'il a toujours défendu ses idées libérales. Il publie de nombreux romans dont le plus connu est *Adolphe* en 1816. C'est surtout à cette même époque qu'il est connu sur ses écrits politiques : il publie en 1814 *De l'Esprit de conquête et de l'usurpation* et en 1815 les *Principes de politique* (ouvrage rédigé en 1806). S'appuyant sur la doctrine libérale, il fait l'apologie de la démocratie libérale et représentative.

En février 1819, Benjamin Constant prononce un discours à l'Athénée royal de Paris, qui est resté dans les mémoires : « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes ». Dans ce discours, édité ensuite en livret, le philosophe livre ses réflexions sur l'évolution de la démocratie. Pour lui, dans les temps anciens, c'est-à-dire à Athènes comme dans la République romaine, la liberté consistait à participer à la vie de la cité. Dans ce cadre, les intérêts particuliers des individus-citoyens étaient surpassés par la recherche de l'intérêt collectif et, ce faisant, la dimension collective de la vie politique primait. Pour les Anciens, en Grèce comme à Rome, la liberté consistait donc à participer à la vie de la cité, en se soumettant à la collectivité. Pour lui, une rupture dans la conception et dans la mise en œuvre de la liberté s'est produite depuis la Révolution française. Pour les Modernes comme il les nomme, c'est-à-dire pour les contemporains de Constant, la liberté politique est devenue celle des libertés individuelles. Cette nouvelle forme de liberté politique est particulièrement symbolisée par la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* du 26 août 1789. Le citoyen revendique alors des droits individuels tels que le droit d'opinion, d'expression, d'association, de religion, de propriété, de commerce.

B. L'avènement de la démocratie représentative

Constant a été durablement marqué par l'expérience de la Terreur (1793-1794). Pour lui, en voulant faire revivre le passé de la liberté des Anciens dans un contexte qui avait radicalement changé, le régime révolutionnaire est tombé dans les pires excès discréditant l'idée démocratique. Ce faisant, il rejette l'héritage de Rousseau, pourfendeur de la liberté individuelle. Ce modèle conduit au gonflement de l'État qui cherche à contrôler les moindres aspects de la vie du citoyen. Ce discours apparaît ainsi comme une parfaite illustration de la doctrine libérale de Constant.

Ainsi, pour l'auteur, il ne faut pas chercher à faire revivre la conception ancienne de la liberté car les conditions historiques sont trop différentes : la dilatation des territoires sous un même pouvoir souverain, l'abolition de l'esclavage sur lequel certains citoyens fortunés s'appuyaient pour pouvoir s'adonner aux affaires politiques, le remplacement progressif de la guerre par le commerce et plus largement le désir d'individualisme sont autant de facteurs devant amener à une conception nouvelle de la liberté : celle des Modernes. La liberté politique devient celle des libertés individuelles.

Comme Tocqueville après lui, Constant met en lumière la montée de l'individualisme dans les sociétés qui aspirent à la démocratie. Car si dans l'Antiquité « la volonté de chacun avait une influence réelle » (*De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*), le citoyen, perdu dans la masse, semble ne plus percevoir l'influence qu'il exerce. Ainsi, la liberté politique s'accommode peu à peu d'un repli vers la sphère privée. Face au danger du désengagement du citoyen, il ne s'agit pas de choisir entre les libertés individuelles et la liberté politique mais de proposer un nouveau modèle de démocratie dans lequel les deux types de libertés se conjugueraient. C'est à cette condition que, pour Constant, la démocratie devient effective. Dans le droit fil du libéralisme, doctrine triomphante du XIX^e siècle, dont Constant est un adepte, il propose de renforcer le système de la démocratie représentative. Dans son célèbre discours, il définit le système représentatif comme « une procuration donnée à un certain nombre d'hommes par la masse du peuple, qui veut que ses intérêts soient défendus, et qui néanmoins n'a pas le temps de les défendre toujours lui-même ». Il théorise ensuite l'idée que cette nouvelle forme de démocratie doit, pour être efficiente, avoir un certain nombre de limites. Tout d'abord, l'État doit s'en tenir à la sphère politique et abandonner, par exemple celle de l'économie. La seconde concerne l'attitude du citoyen qui doit rester impliqué dans la vie politique notamment par le vote lors des différents scrutins et exercer un droit de surveillance des élus, simples dépositaires de l'autorité publique. L'abstention limiterait de fait le contrôle des



citoyens sur la représentation nationale et favoriserait le despotisme collectif. Il faut ainsi que le citoyen soit attentif autant à ses libertés individuelles qu'à sa liberté politique.

Prolongements

La réflexion sur la nature de la démocratie est plus que jamais d'actualité. La démocratie représentative est souvent considérée comme en crise comme le montrent les taux d'abstention aux différents scrutins. L'élite politique doit faire face à la défiance d'un nombre croissant de citoyens. Le désir d'une participation plus régulière se fait également sentir et certaines revendications actuelles y participent. Ainsi, la démocratie locale et la démocratie participative sont des pistes de réflexion pour renouveler la pratique citoyenne. Il s'agit de demander plus souvent l'avis du corps électoral par exemple par l'instauration d'un référendum d'initiative populaire.

Approfondissements



Bibliographie

La démocratie athénienne

- Moses Finley, *Démocratie antique et démocratie moderne*, 2003
- Mogens Herman Hansen, *La Démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, 1993
- Claude Mossé, *Histoire d'une démocratie : Athènes. Des origines à la conquête macédonienne*, 1971
- Claude Mossé, *Regards sur la démocratie athénienne*, 2013
- Claude Nicolet, Jean-Marie Bertrand et Daniel Nony, « Citoyen dans l'Antiquité », *Documentation photographique*, n° 8001, février 1998.
- Vincent Azoulay, « Athènes : citoyenneté et démocratie au V^e siècle avant J.-C. », *Documentation photographique*, n° 8111, 2016

L'exemple de Benjamin Constant

- Benjamin Constant, *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes* (1819), 1980
- Henri Grange, *Benjamin Constant*, 2004
- Tzvetan Todorov, *Benjamin Constant : la passion démocratique*, 1997



Sitographie

La démocratie athénienne

- <https://lejournal.cnrs.fr/videos/la-machine-qui-tirait-au-sort-les-citoyens-dathenes> [Une vidéo du CNRS qui explique le fonctionnement du klèrôtèrionn, la machine à tirer au sort athénienne]
- <http://mondesanciens.revues.org/index.html> [Une revue universitaire consacrée à l'Antiquité]
- www.cndp.fr/archive-musagora/citoyennete/default.htm [Un site du cndp qui permet d'obtenir des connaissances détaillées sur la citoyenneté athénienne]

L'exemple de Benjamin Constant

- www.institutcoppet.org [Sur ce site, vous trouverez plusieurs rubriques concernant Benjamin Constant. Utilisez la fonction recherche]
- www.cercleconstant.ch [Un site qui publie entre autres des analyses des écrits de Benjamin Constant]



Filmographie

La démocratie athénienne

- Manfred Baur et Hannes Schuler, *Athènes, berceau de la démocratie*, 2003. [Documentaire en trois parties qui retrace les étapes de la mise en place de la démocratie à Athènes]
- Fabrice Hourlierate, *Au nom d'Athènes*, 2012 [Ce docu-fiction relate le combat entre les Perses et les Athéniens au début du V^e siècle. On y voit comment les citoyens-soldats forment une communauté unie]

L'exemple de Benjamin Constant

- Benoît Jacquot, *Adolphe*, 2002 [Un film basé sur le roman éponyme de Benjamin Constant publié en 1816]



Je m'exerce et je fais la différence



Je fais le point sur la méthode

➔ Renforcer sa copie par des citations pertinentes

« La démocratie grecque était le pouvoir pour chacun des citoyens de débattre, de décider, de juger. C'était une liberté politique, une liberté d'intervenir au niveau de la cité. Mais aucun État ancien n'a eu l'idée que les individus eussent des droits »

Paul Veyne

« Le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie. C'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées ; et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances. »

Benjamin Constant,

De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes, 1819

« Un gouvernement organisé selon les principes représentatifs était donc considéré, à la fin du XVIII^e siècle, comme radicalement différent de la démocratie alors qu'il passe aujourd'hui pour une de ses formes »

Bernard Manin, *Les Principes du gouvernement représentatif*, 1995

Cette citation permet de montrer l'évolution de la réflexion sur le lien entre démocratie et gouvernement représentatif.

**Exercice : étude de document**

**Document : Pamphlet du Vieil Oligarque (auteur anonyme)
 contre le régime athénien**

« En ce qui concerne le pouvoir des Athéniens, je ne les approuve pas d'avoir choisi le comportement politique qu'implique ce régime ; la raison en est que, par ce choix, ils ont choisi l'intérêt des méchants plutôt que celui des honnêtes gens. [...] Ce que je tiens à dire, [...] c'est qu'aux yeux de la majorité, il paraît juste qu'à Athènes, les pauvres et le peuple l'emportent sur les aristoi, car c'est le peuple qui fait naviguer les vaisseaux de guerre et qui donne à la cité sa puissance, [...] beaucoup plus que les hoplites, les cavaliers et les honnêtes gens. Donc [...] il paraît juste que tout le monde participe aux magistratures, par tirage au sort et élection et que la parole soit accordée à tout citoyen qui la demande.

Et cependant, pour ce qui est des magistratures qui font le salut du peuple tout entier (stratège et chef de la cavalerie), [...] le peuple ne demande nullement à y participer. [...] Mais pour ce qui est des magistratures qui apportent salaire et profit à la maison, celles-ci, le peuple cherche à les exercer. [...] Il faudrait [...] ne pas donner à tous également le droit de parole et de décision, mais seulement aux plus habiles et aux hommes qui en ont, par excellence, la capacité. »

Le Vieil Oligarque, *La Constitution des Athéniens*, V^e siècle av. J.-C.

**Corrigé de l'exercice****Introduction**

Amorce : Selon l'historien Paul Veyne, « la démocratie grecque était le pouvoir pour chacun des citoyens de débattre, de décider, de juger. C'était une liberté politique, une liberté d'intervenir au niveau de la cité ».

Présentation du document et analyse du sujet : ce texte a été écrit entre 431 et 424 av. J.-C. par un auteur athénien anonyme. Si l'on a pu penser que Xénophon avait rédigé ce pamphlet, cette hypothèse est aujourd'hui abandonnée. La tradition a nommé cet auteur Pseudo-Xénophon ou Vieil Oligarque. Dans cet extrait, l'auteur rappelle les fondements de la démocratie athénienne tout en se montrant très critique. Par là, il s'oppose à l'oraison funèbre prononcée par Périclès (et rapportée par Thucydide). La



concordance chronologique de ces deux textes prouve que la cité athénienne était traversée par de multiples débats. À cette époque, la démocratie athénienne, alors à son apogée, connaît ses premières défaites dans la guerre du Péloponnèse et doute d'elle-même.

Problématique : On pourra se demander en quoi la démocratie athénienne est critiquée et menacée dans le dernier tiers du V^e siècle.

✔ Pistes de réflexion

I. Les principes régissant la démocratie athénienne

1. L'égalité politique des citoyens
 - « tout le monde participe aux magistratures »
 - « par tirage au sort et élection »
 - « Que la parole soit accordée à tout citoyen qui la demande »
2. Le rôle politique accru des citoyens pauvres
 - « Aux yeux de la majorité, il paraît juste qu'à Athènes, les pauvres et le peuple l'emportent »
 - « c'est le peuple qui fait naviguer les vaisseaux de guerre et qui donne à la cité sa puissance »
 - « beaucoup plus que les hoplites, les cavaliers et les honnêtes gens »

II. Une critique de la démocratie athénienne

1. L'attrait des citoyens pour le misthos
 - « cependant, pour ce qui est des magistratures qui font le salut du peuple tout entier (stratège et chef de la cavalerie), [...] le peuple ne demande nullement à y participer »
 - « magistratures qui apportent salaire et profit à la maison, celles-ci le peuple cherche à les exercer »
2. Une préférence pour l'oligarchie
 - « Ils ont choisi l'intérêt des méchants plutôt que celui des honnêtes gens. »
 - « ne pas donner à tous également le droit de parole et de décision, mais seulement aux plus habiles et aux hommes qui en ont, par excellence, la capacité »